Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 49 (1941)
Heft: 2

Artikel: Le retour au pays (1830)
Autor: Dolt, Gustave
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-38563

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gestion fut accueillie et ainsi, grâce à l'intervention des autorités vaudoises, Carocci put quitter la Suisse. Comme il s'agissait cette fois de prendre la route de Vallorbe, le malheureux qui n'avait pas de programme établi d'avance et était désormais comme une feuille sèche tombée de l'arbre et battue par le vent, la frontière française dépassée, il se dirigea — ou plutôt fut obligé de se diriger — sur Calais ; et nous savons par l'article de Mazzini qu'il mourut en traversant la Manche [1]. Ainsi se terminait l'existence de l'un des plus obscurs, mais aussi de l'un des plus frappés par la malchance, parmi les martyrs de la liberté et de l'indépendance de l'Italie.

Le retour au pays (1830)

par GUSTAVE DOLT

Les régiments suisses au service étranger se sont acquis une gloire durable sur de nombreux champs de bataille. « Ne semble-t-il pas qu'il ait été constamment dans la destinée de la nation suisse de s'immoler pendant des siècles à la même cause ? Trois dates se dressent dans l'histoire comme pour faire éclater cette vérité : 1567, retraite de Meaux ; 1792, 10 août ; 1830, journées de juillet [2]. »

Sous la Restauration il y eut 6 régiments suisses formés en 1816, parmi lesquels la compagnie de Fromont et de Chateauvieux [3].

Le régiment de Chateauvieux est devenu le 30 mars 1783 la propriété du maréchal-de-camp Jacques-André Lullin de

---

[1] Le même témoignage fut apporté par le fils de Rosales. CANEVAZZI dit, par contre avoir appris qu'il « mourut en avril 1835, noyé alors qu'il se rendait au Portugal ». Les renseignements officiels du gouvernement pontifical (SACHETTI-SASSETTI, op. cit., p. 115, e. n. l., le désignent comme étant mort à Londres.

[2] Fieffé : *Histoire des troupes étrangères au service de France* I, p. 111, cité par Vallière : *Honneur et fidélité* p. 676.

[3] Il s'agit d'une compagnie, car le régiment de ce nom a été licencié le 20 août 1792. Voir D. H. B. S. II p. 485.

Chateauvieux[1] qui le reçut en qualité de colonel-propriétaire. C'était autrefois le régiment suisse d'Aubonne créé en 1677 sous le nom de Stuppa et qui dès 1786 portait l'habit rouge à collet jaune, qui devint célèbre.

Le souvenir du 10 août 1792[2] où plus de 800 hommes se firent massacrer aux Tuileries par respect de la parole donnée n'est pas près de s'éteindre et en 1830 on conservait certainement le reflet de ces sinistres journées. Il ne fallait pas moins que celles des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830 pour ressusciter ce souvenir.

En effet, en 1830 les Suisses couvrent pour la dernière fois de leurs cadavres les pavés de Paris en défendant Charles X[3]. Pour la dernière fois ils chargent héroïquement et enlèvent les barricades à la pointe de la bayonnette.

Les journées de juillet 1830 furent épouvantables. « Et ce soir-là, ces hommes (la garde suisse) souffraient sans doute, car ils étaient les martyrs d'un devoir qui leur paraissait odieux[4].» Les Suisses de 1830 se sont conduits à l'image de leurs pères obéissant à la belle devise gravée au fronton du Lion de Lucerne : *Helvetorium fidei ac virtuti.*

Le roi Charles X en signant les ordonnances qui restreignaient les droits populaires signait l'arrêt de mort du régime. Le 16 août de la même année il s'embarquait pour l'Angleterre. Le roi Louis-Philippe[5] présidait dès lors aux destinées de la France. Mais il fallait songer à organiser le retour dans les foyers de la Garde Royale du roi déchu, formée de soldats et d'officiers qui par respect ne mirent pas leur épée au service du nouveau roi.

C'est pourquoi nous lisons dans le Registre du Conseil d'Etat de Genève de 1830 tome II[6] à la date du 31 août la men-

---

[1] Soit N° Jaques-André Lullin de Chateauvieux né en 1728, lieutenant-général au service de France.

[2] F. Barbey : *Journal d'un garde-suisse*, dans « Revue de Paris » 1908.

[3] Charles X (1757-1836) détrôné en 1830.

[4] Vallière op. cit. p. 668.

[5] Louis-Philippe (1773-1850) ses premières années de règne furent très difficiles.

[6] Registre du Conseil d'Etat de Genève 1830, t. II p. 228. (Déposé aux archives d'Etat de Genève.)

tion suivante : « réception d'une lettre du Conseil d'Etat vaudois en réponse à une demande faite le 28 août par le Conseil d'Etat de Genève pour solliciter le libre passage des régiments capitulés, qui seraient obligés de traverser le territoire vaudois. » En fin de lettre le Conseil d'Etat vaudois annonce qu'il a délégué le Commandant Bégoz à Ballaigues, et cette mention nous indique le point d'entrée en Suisse des régiments ; ils passaient par Pontarlier-Vallorbe.

On imagine aisément dans quel état arrivèrent ces régiments après un parcours de Paris à Genève, et l'on comprend qu'il était accordé une voiture pour les malades par détachement commandé par un officier.

Représentons-nous donc cette longue cohorte de soldats en habit rouge marchant sur les routes poussièreuses de cette fin d'été 1830 et qui rentraient dans leurs foyers, après un devoir fidèlement accompli.

Le sol de la patrie est doux aux pieds fatigués ! Son air est agréable à respirer ! Et combien beaux les paysages sertis entre l'azur du ciel et l'azur du Léman.

TEXTE

A. C. N° 43.

Lausanne, le 31 août 1830.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud

aux syndics et Conseil de la République et Canton de Genève.

Fidèles et chers Confédérés !

Nous avons reçu votre lettre en date du 28 du courant par laquelle en nous annonçant que les deux compagnies de votre louable Etat (de Chateauvieux et de Fromont) au service de France, qui doivent rentrer incessamment par suite des évènements qui y ont eu lieu, passeront sur le territoire de ce Canton, vous nous demandez de donner les ordres nécessaires pour faciliter à ces militaires leur retour dans leur famille, en leur procurant le secours dont ils pourraient avoir besoin.

Nous nous empressons fidèles et chers Confédérés de vous faire connaître que nous avons pris des mesures, pour faciliter aux militaires des Régiments de la Garde royale suisse les moyens de rentrer dans leurs foyers.

Ainsi dans le cas où ces militaires arriveront par détachemens ou isolément il sera délivré à chaque sous-officier et soldat à son entrée dans le Canton et à quelque Canton qu'il appartienne une finance de dix batz ; plus une autre finance de dix batz pour chaque étape au lieu de vivres et de logement.

Il sera de plus accordé par détachement commandé par un officier une voiture à un ou deux colliers pour le transport des militaires malades ainsi que des équipages des officiers.

Nous avons au surplus nommé Mr. le Commandant Bégos [1] pour se rendre à Ballaigues afin d'y recevoir les détachemens et leur donner les indications nécessaires.

En vous donnant fidèles et chers Confédérés, connaissance de ces dispositions nous saisissons cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre attachement fédéral et pour vous recommander ainsi que nous à la protection divine.

Le Landammann vice-président,
P. Bourgeois [2].

Pour le Chancelier : L'archiviste,
A. Baron [3]

---

[1] Louis-Marc-François Bégoz (1785-1859). Colonel de carabiniers, 1825. A publié *Souvenirs de Campagne.* Juge au Tribunal d'Aubonne. En 1819 nommé instructeur chef des troupes vaudoises, poste qu'il conserva jusqu'en 1844.

Ou bien Isaac-Henri-Louis Bégoz (1789-1842). Major dans les troupes vaudoises. Membre de la Constituante de 1830.

[2] François-Louis Bourgeois, de St-Saphorin sur Morges, né en 1764, député dès 1798, conseiller d'Etat de 1814 à 1831, membre du tribunal d'appel de 1831 à 1836, mort le 3 novembre 1836 à Lausanne. (Renseignements communiqués aimablement par les Archives de Lausanne.)

[3] Pierre-Antoine Baron, né en 1788, employé à la Chancellerie d'Etat, remplace le Chancelier comme secrétaire à la séance du Conseil d'Etat. Les Archives durent être, en 1838, détachées de la Chancellerie. Il en fut nommé chef le 9 décembre 1838 et mourut en fonctions le 11 septembre 1864. Ce fut l'organisateur des Archives cantonales. (Renseignements communiqués aimablement par les Archives de Lausanne.)

Le document que nous communiquons est inédit.